

Séance du 10 septembre 2020**Délibération n° 2020-119**

L'an deux mil vingt, le 10 du mois de septembre à 20 heures, se sont réunis, à Theneuille, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 3 juillet 2020.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Ludovic VITOUX, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Denis CLERGET

Absents excusés : Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Sébastien MERY, Madame Marie de NICOLAY, Monsieur Romain POULET

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Valérie FONTENIL, Monsieur Michel PERNET, Madame Catherine NOYON, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 4.1

Thème : Personnel titulaire et stagiaires FPT

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3 ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 38 ;
- VU** la délibération n°2020-19 du conseil communautaire en date du 10 mars 2020 relative à l'approbation du budget primitif 2020 ;

VU la délibération n°2020-26 du conseil communautaire en date du 10 mars 2020 relative à la mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle ;

VU la délibération n°2020-111 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 relative aux tableaux des effectifs ;

Considérant la nécessité de respecter l'adéquation grade / fonction, il conviendrait de créer un poste d'adjoint administratif territorial ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de modifier le tableau des emplois en créant un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Article 2 : de charger le Président de procéder à toutes les démarches permettant de pourvoir ce poste à compter du 11 septembre 2020.

Article 3 : de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 12 du budget primitif 2020.

Article 4 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 septembre 2020,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNITE DES COMMUNES DU PISTET' around the perimeter. The signature is a cursive scribble in blue ink.

Daniel RONDET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr